

On m'informe que Revenu Canada a maintenant effectué des calculs sur l'incidence que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants a sur le prix des nouvelles maisons et qu'il a découvert qu'elle est beaucoup moins importante que ne le prétend le ministère des Finances.

La semaine prochaine, le ministre pourrait-il déposer devant le comité des finances les calculs du ministère du Revenu et ceux du ministère des Finances afin que la population sache une fois pour toutes que la TPS va nuire au secteur de l'habitation et aux Canadiens?

Des voix: Bravo!

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déclaré qu'il existe un éventail de taux réels pour ce qui est de la taxe. Je n'ai jamais prétendu qu'elle ne représentait que de 4,5 p. 100. Dans certaines localités, la proportion s'établit à 4,5 p. 100, mais dans d'autres, elle est inférieure à cela. J'ai précisé que le chiffre réel était inférieur à la moyenne de 3,7 p. 100 dont parlent les gens de l'industrie.

Cependant, lorsqu'on compare cette proportion de 3,7 p. 100 au taux de la TPS qui est, en chiffres nets, de 4,5 p. 100, soit 7 p. 100 moins la ristourne de 2,5 p. 100, la différence est inférieure à 1 p. 100. C'est ce que je ne cesse de souligner. Cette différence de 1 p. 100 dans le prix d'une maison ne va pas empêcher les Canadiens d'avoir accès à l'habitation, et c'est là l'engagement que nous avons pris.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je trouve cette réponse tout à fait inacceptable, comme d'ailleurs les gens qui veulent s'acheter une nouvelle maison au Canada. Un p. 100 sur une nouvelle maison représente une somme de 8 000 \$ à 9 000 \$ à Toronto. À London, en Ontario, cela équivaut à une augmentation de 2 000 \$. À Vancouver, l'augmentation sera de 6 000 \$ et en Nouvelle-Écosse, de 1 000 \$ environ. Les acheteurs de nouvelles maisons pourraient bien se passer de ces nouveaux impôts.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue prétend que cette différence de 1 p. 100 représente 8 000 \$. Il parle en l'occurrence d'une maison de 800 000 \$. Une fois de plus, les Libéraux défendent les intérêts de leurs amis bien nantis.

Selon nous, il est inutile de protéger des gens qui peuvent se permettre d'acheter une maison de 800 000 \$. Si c'est là la politique du Parti libéral, eh bien soit, mais ce n'est pas la nôtre.

Des voix: Bravo!

Décision de la présidence

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE VOTE PAR APPEL NOMINAL—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je fais maintenant part à la Chambre d'une décision concernant une question de privilège soulevée le mercredi 24 janvier dernier par le député de Calgary-Ouest et qui avait trait, les députés s'en souviendront, à plusieurs votes par appel nominal tenus ce jour-là. En bref, il alléguait que certains députés avaient voté deux fois.

Le député de Calgary-Ouest a soulevé la question de privilège en alléguant que, contrairement aux règles et aux pratiques de la Chambre, deux députés avaient voté deux fois lors du même vote. Les députés mis en cause ont démenti cette accusation, d'abord mercredi, quand la question a été soulevée la première fois, puis de nouveau jeudi.

L'affaire a fait l'objet d'une bonne discussion jeudi dernier et je remercie tous les députés qui ont fait des interventions.

Vendredi, le député de Windsor—Sainte-Claire, a présenté ses excuses à la Chambre pour tout malentendu non intentionnel dont les gestes qu'il a posés pendant les votes auraient pu être la cause. Ces excuses ont pour effet de clore le débat sur la question de privilège.

[Français]

En tant que Président, je tiens cependant à faire quelques observations au sujet des événements qui se sont déroulés. Il est admis que lorsque la Chambre étudie un élément de la politique gouvernementale qui est hautement litigieux, les députés de l'opposition vont essayer de recourir à tous les moyens à leur disposition pour retarder les délibérations. Comme nous l'avons vu au cours des années, c'est avec une ingéniosité considérable que l'opposition trouve des moyens de retarder les travaux du gouvernement. Ces tactiques dilatoires sont évidemment une manifestation importante de la nature antagoniste de cet endroit et elles sont un instrument légitime à la disposition de l'Opposition. Je dois quand même signaler que ce genre de tactiques de l'opposition doit s'inscrire clairement dans le cadre des règles et pratiques de la Chambre et je demanderais à tous les députés de ne pas l'oublier.

[Traduction]

Les tactiques dilatoires ne doivent jamais porter atteinte à l'autorité ou à la dignité de la Chambre. Il peut arriver que, dans le feu de l'action, les députés fassent une entorse aux règles normales de politesse, mais nous devons à chaque instant nous efforcer de respecter nos pratiques. La présidence négligerait ses obligations vis-à-vis de tous les députés et de notre institution si elle